

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 décembre 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

CREATION D'UN  
POSTE PERMANENT  
POUR LE  
RECRUTEMENT  
D'UN AGENT  
CONTRACTUEL SUR  
UN EMPLOI DE  
CATEGORIE A.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS (à partir de 20h40), Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h15), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h40), Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Camille FALQUE par Madeline DA SILVA (jusqu'à 20h15), Narcisse-NGAKA par Christian LAGRANGE, Delphine PUPiER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

#### ABSENTS:

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :  
Gérard MESLIN

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20171220-D171-17-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2017  
Date de réception préfecture : 22/12/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI DE CATEGORIE A.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2°

**VU** le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération relative au régime indemnitaire n°D150/17 du 25 octobre 2017 adoptée le 25 octobre 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un emploi permanent de catégorie A compte tenu de la nature des fonctions qui le justifie et en l'absence de fonctionnaire ayant pu être recruté dans les conditions prévues statutairement.

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** la création d'un emploi permanent de directeur du théâtre et cinéma du Garde-Chasse à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ARTICLE 2 : DIT** que les fonctions exercées seront les suivantes :

- participation à la définition du projet artistique et culturel
- élaboration et mise en œuvre de la programmation artistique de la saison - spectacles vivants et du cinéma
- pilotage de projets culturels dans et hors les murs
- conception et promotion de la politique d'actions culturelles
- mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle
- animation et développement du partenariat
- pilotage de la communication de l'établissement
- gestion administrative et budgétaire du service
- animation, coordination et encadrement de l'équipe administrative, technique et d'accueil (12 personnes)
- gestion du bâtiment et du patrimoine
- supervision de la gestion de la sécurité du spectacle ou de l'événement
- évaluation de l'activité du service

**ARTICLE 3 : DIT** que cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché, 9ème échelon (Indice Brut 712 Indice Majoré 590). Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° D150/17 du 25 octobre 2017 est applicable.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de la programmation et de la réalisation de projets culturels.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20171220-D171-17-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2017  
Date de réception préfecture : 22/12/2017

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 et budgets suivants au chapitre 012.

**ARTICLE 5 :** DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **22 DEC. 2017**
- et de son affichage le **26 DEC. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**32** Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20171220-D171-17-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2017  
Date de réception préfecture : 22/12/2017

